

Campagne d'évaluation professionnelle de l'année 2013 : un coup de force de la DGFIP

La DGFIP a indiqué, contrairement à ce qui est écrit dans les textes, qu'elle **n'accordera pas de bonifications à 3 mois** lors de la campagne d'évaluation professionnelle 2013.

Cette décision de l'administration est unilatérale.

La Fédération des Finances FO rappelle que le Comité Technique Ministériel, qui s'est tenu le 6 décembre, puis le 20 décembre 2012 en seconde convocation, a validé, même si les délégations fédérales ont voté unanimement contre, les dispositions d'un arrêté paru depuis au JO du 27 décembre 2012.

Celui-ci prévoit non seulement une réduction de 3 mois (ou une majoration) mais de plus, il abolit, dans son article 5, la barrière « *d'un minimum de 10 % d'agents pouvant bénéficier de 3 mois de réduction d'ancienneté* » institué par l'arrêté du 24 décembre 2008; article 5, JO du 20 janvier 2009.

En clair, c'est un coup de force de la DGFIP !

Avec cette méthode, le dialogue social, qui était déjà au bord du précipice, a fait un grand pas en avant.

Même si FO DGFIP condamne le nouveau système de l'évaluation professionnelle, le syndicat conteste la position de la DGFIP sur la non-attribution de 3 mois de réduction d'ancienneté.

Devine qui est invité ?

Le Comité Technique de Réseau de la DGFIP, qui s'est réuni hier, était convoqué sous la signature de Philippe RAMBAL.

Contrairement à la coutume, Bruno BÉZARD, qui présidait ce CTR, n'a pas eu un mot sur le départ et les nouvelles fonctions de son ancien adjoint.

Par contre, le Directeur général avait invité Olivier BOURGES comme expert et il l'a présenté comme le futur numéro 2 de la DGFIP.

Ancien Directeur général adjoint de l'Agence des participations de l'Etat (APE), où un certain BÉZARD Bruno officiait comme Directeur général, Olivier BOURGES a œuvré au sein du groupe Renault-Nissan de 2000 à 2009, après être passé par la Direction du Trésor et la Banque Mondiale.

Serait-ce un procès d'intention d'écrire qu'il viendrait pour appliquer à la DGFIP les méthodes éprouvées de Carlos GHOSN en matière de restructuration ?

Comme les représentants du personnel ont voté unanimement contre les textes modifiant l'organisation de la DGFIP, il devra attendre encore un peu pour être officiellement nommé.

CTR du 30 janvier 2013 (suite) : difficile monologue social !

Le Comité Technique de Réseau de ce 30 janvier était d'abord l'occasion de revenir sur la méthode de dialogue social à la DGFIP conformément aux demandes des OS lors de l'audience avec le Directeur général du 10 janvier dernier.

De fait, l'ordre du jour commençait par la présentation de la démarche stratégique, puis abordait le dialogue social en second point.

Les représentants du personnel ont donc demandé une inversion de l'ordre du jour. Ce qui a été accepté par le président.

Et par quoi ce même président a-t-il débuté son intervention ?
Par **l'apologie de la démarche stratégique**.

Parce que, en fait de présentation, il n'y en a pas eu puisque l'EDS (Équipe Démarche Stratégique) menée par M. NICOLAIEFF ne pouvait présenter la synthèse des contributions des équipes directionnelles.

Répondant aux questions des différentes délégations sur les remontées connues par elles de ces contributions des directeurs de pôles (« redimensionnement » du réseau des postes comptables, régionalisation ou départementalisation de certaines missions, etc..), le Directeur Général a répondu qu'elles ne correspondaient pas aux décisions de la Direction générale.

Ainsi, la DGFIP aurait invité tous ces cadres supérieurs à phosporer pour rien ?

En l'absence d'informations concrètes, **le Syndicat a indiqué qu'il jugerait la démarche stratégique sur les faits, mais qu'il la combattrait aussi sur les faits, car il n'avait pas la naïveté de croire qu'elle serait sans incidence sur les missions, le réseau et les conditions de travail.**

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION à retourner :

Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : ECHELON : INDICE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à le

(signature)

→ **crédit d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant de la cotisation syndicale.**

Tout adhérent est membre automatiquement et gratuitement de **l'A. F. O. C. Association F. O. Consommateurs**

Secrétaire Départemental : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25